

CAGOUS SPORTIFS

Boucles de Tina – samedi 11 juillet 2026

Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026

Conformément au règlement FFC, au règlement de la Coupe XC NC et au RTS FFC

 Date
Samedi 11 juillet 2026

 Lieu
Nouméa

 Distance XCO
25 km

ARTICLE 1 – ORGANISATION ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

1.1 Organisateur

L'épreuve est organisée par le Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie (CRCNC), conformément aux dispositions du règlement de la Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026.

1.2 Référentiels réglementaires applicables

La présente épreuve est régie par les textes suivants, par ordre de préséance :

- Règlement Technique et Sportif (RTS) de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) – discipline VTT XCO
- Règlement de la Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026, édité par la Commission VTT CRCNC
- Règlement général FFC et ses annexes
- Le présent règlement particulier de l'épreuve
- Toute note de service ou directive émise par la Commission VTT CRCNC avant ou pendant l'événement

1.3 Respect du site

L'épreuve se déroule sur un site privé mis à disposition par son propriétaire. Tout concurrent, accompagnateur et spectateur s'engage à respecter scrupuleusement :

- Les limites du site et le balisage de sécurité
- Les clôtures, cultures, équipements et infrastructures présents
- L'interdiction formelle de pénétrer hors des zones autorisées
- Les consignes de propreté : aucun déchet ne doit être abandonné sur le site

Le non-respect de ces règles entraîne la disqualification immédiate du concurrent et peut engager sa responsabilité civile. L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ces consignes.

ARTICLE 2 – PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Horaire	Épreuve	Public concerné	Distance
13h00 - 14h00	Accueil et retrait des dossards, puis contrôle du matériel	Compétiteurs	Accueil des boucles de Tina
14h15	Convocation des athlètes		Zone de départ
14h 30	Départ XCO	Compétiteurs	20 KM
16h30	Fin du XCO		
17h00 - Fin de course	Remise des récompenses par catégorie		

Note : L'horaire de départ XCO peut être ajusté en fonction du déroulement de la randonnée. Tout report sera communiqué sur la ligne de départ par le Directeur de Course.

ARTICLE 3 – ÉPREUVES

3.1 Cross-Country Olympique – XCO (à partir de 14h30)

L'épreuve XCO est une course chronométrée d'environ 25 km, valide pour la Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026. Elle se dispute sur circuit fermé et balisé.

- Format : cross-country olympique (boucles répétées)
- Distance totale approximative : 25 km
- Départ en mass start pour les U17 à Master 3
- Le jury peut adapter le nombre de tours en cours de course selon les conditions
- **Afin d'adapter et faciliter la participation des riders ne possédant pas le niveau requis pour passer les modules techniques des boucles de Tina, appeler ou recenser comme les parties Techniques dit zone noires, il sera aménagé sur chaque zone noires ou modules techniques un dispositif de contournement dit : chicken line ou variante ou échappatoire, qui permettra au rider ne désirant pas passer sur une zone tres tres technique de prendre la variante qui sera représenté sous 2 ou 3 couleurs (vert-rouge ou noir), et dégressif en terme de difficulté. Chaque variante contient son lot de contraintes. A chaque module ou zone technique, un jalonneur sera positionné 10 mètres avant les bifurcations des zones vert-rouge ou noir.**

1	vert	Facile: physique	Perte de temps de 7 à 10 secondes par rapport au rider passant sur la zone noire
2	rouge	Moyen: physique et technique	Perte de temps de 5- 7 secondes par rapport au rider empruntant la zone noire
3	noir	Difficile: Tres technique	Le plus direct et rapide

ARTICLE 4 – CATÉGORIES ET LICENCES

4.1 Catégories engagées

Les catégories suivantes sont autorisées à concourir en XCO :

Catégorie	Année(s) de naissance	Sexe
U17	2007-2006	Filles / Garçons
U19	2008 – 2009	Filles / Garçons
Sénior	2004 – 2007 et seniors 1987	Femmes / Hommes
Master 1	1986 – 1977	Femmes / Hommes
Master 2	1976 – 1967	Femmes / Hommes
Master 3	1966 - plus	Femmes / Hommes

Les années de naissance exactes sont celles en vigueur dans le RTS FFC en cours de saison. En cas de doute, se référer au règlement FFC ou contacter la Commission VTT CRCNC.

4.2 Licences et inscriptions

- Tout concurrent doit être titulaire d'une licence FFC ou d'une licence délivrée par une fédération affiliée à l'UCI, en cours de validité pour la saison 2026
- Les coureurs en possession d'une licence compétition FFC ou équivalente sont classés au résultat officiel
- Tout concurrent non licencié devra remplir le questionnaire de santé (à préciser avec le club : assurance de groupe ou licence journée).
- Les mineurs (moins de 18 ans) doivent présenter une autorisation parentale signée

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 09 juillet 2026
- Inscription en ligne: sur la plateforme : www.inlive.nc
- Frais d'inscription : selon le barème de la Commission VTT pour la Coupe XC NC 2026
- Aucune inscription ne sera acceptée après la fermeture des engagements, sauf décision du Directeur de Course

- Le dossard est remis au coureur après vérification de sa licence et du règlement des frais d'inscription
- Le dossard est nominatif et non cessible, sauf si le concurrent prévient au moins cinq jours avant la clôture des inscriptions.

- Le prix de l'inscription de course pour le XCO est fixé à 3500 frs.

ARTICLE 6 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

6.1 Vélo

- VTT conforme au RTS FFC – discipline XCO
- Assistance électrique interdite en XCO
- Le vélo doit être en parfait état mécanique
- Les guidons doivent être munis d'embouts

6.2 Équipement personnel obligatoire

- Casque homologué rigide (CE EN 1078 minimum) obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, du départ à l'arrivée
- Tenue correcte (tenue du club pour les licenciés) et couvrant le buste
- Le port de lunettes de protection est fortement recommandé
- Chaussures adaptées à la pratique du VTT

6.3 Autonomie

Pour la compétition XCO, une zone de ravitaillement sera signalé par l'organisation. Deux zones de ravitaillement et dépannage seront installés. Le ravitaillement à la main dans la zone technique est autorisé, mais le mécanicien, le suiveur ou toute personne aidant le coureur n'est pas autorisé à courir à côté du VTT. Le ravitaillement devra être effectué dans la zone technique identifiée par l'organisation. Aucune autre zone ne sera tolérée pour le ravitaillement, faute de quoi le concurrent sera pénalisé de dix (10) minutes sur son temps final de course.

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE XCO

7.1 Reconnaissance du parcours

Une reconnaissance officielle du parcours est organisée avant le départ, selon les modalités définies par le Directeur de Course et communiquées le jour de l'épreuve.

7.2 Départ

- Départ groupé à 14h30 ou à l'heure annoncée par le Directeur de Course
- La grille de départ est organisée par catégories ; l'ordre est défini par le règlement de la Coupe XC NC
- Tout coureur absent à l'appel de sa catégorie prend le départ en queue de peloton ou est déclaré non-partant
-

7.3 Course

- Dépassement autorisé dans toutes les zones praticables
- Tout coureur doublé est tenu de laisser le passage

- Les commissaires peuvent intervenir sur le circuit pour faire respecter le règlement
- Le parcours est balisé ; tout raccourci volontaire entraîne la disqualification
- En cas de crevaison ou panne mécanique, le coureur peut recevoir une assistance neutre (commissaire, mécanicien neutre) ou de son propre mécanicien dans les zones techniques autorisées
- Les concurrents qui seront rattrapés deux fois par le premier rider, sera arrêté sur la ligne départ et arrivée et classé en conséquence.

7.4 Abandon

Tout coureur souhaitant abandonner doit se signaler auprès d'un commissaire ou d'un bénévole sur le circuit et restituer son dossard. L'abandon non signalé peut entraîner le déclenchement d'une recherche inutile.

ARTICLE 8 – CLASSEMENTS ET ATTRIBUTION DES POINTS

8.1 Classement de l'épreuve

Un classement scratch et un classement par catégorie sont établis à l'issue de l'épreuve. Le classement officiel est affiché au tableau des résultats dans les 30 minutes suivant l'arrivée du dernier coureur de chaque catégorie.

8.2 Points Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026

Les points attribués à l'issue de cette épreuve sont conformes au barème officiel de la Coupe XC NC 2026, défini par la Commission VTT CRCNC. Seuls les coureurs licenciés compétition (ou équivalent) et classés sont comptabilisés au cumul de la Coupe.

8.3 Ex-aequo

En cas d'égalité de points au classement de l'épreuve, le département commissaires applique les critères de départage du RTS FFC en vigueur.

ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES

Une cérémonie de remise des récompenses est organisée à l'issue de l'épreuve XCO, à la fin de la journée.

Les récompenses seront attribués aux Femmes et Hommes de chaque catégorie:

- U 17
- U19
- Senior
- Master 1
- Master 2
- Master 3

Chaque coureur récompensé doit être présent à la cérémonie pour recevoir son prix. En cas d'absence injustifiée, le prix n'est pas remis. Les récompenses exactes seront communiquées par l'organisateur avant le départ.

ARTICLE 10 – SÉCURITÉ ET MÉDICAL

- Un dispositif médical (secouristes ou médecin) est présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve
- Le numéro d'urgence local et le protocole d'évacuation sont définis dans le plan de sécurité de l'organisateur
- Tout coureur victime d'un accident doit rester sur place et attendre les secours, sauf danger immédiat
- Les zones dangereuses du parcours sont signalées et matérialisées
- La présence d'un public est autorisée dans les zones désignées uniquement
- Les chiens et animaux sont interdits sur le parcours et dans les zones de course

ARTICLE 11 – RÉCLAMATIONS ET SANCTIONS

11.1 Réclamations

Toute réclamation doit être déposée par écrit auprès du Directeur de Course dans un délai de 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires. Elle doit être accompagnée d'une caution de 5000 XPF frs remboursable si la réclamation est jugée fondée. Le jury des arbitres statue dans les meilleurs délais en commission du CRC NC.

L'organisateur et l'arbitre désigné par le CRC NC seront chargés de la tenue de la manifestation et seront les seules personnes habilitées à prendre les mesures nécessaires lors de son déroulement, le jour J.

11.2 Sanctions

Sont passibles de pénalités, de déclassement ou d'exclusion :

- Le non-respect des règles de course (raccourcis, aide extérieure non autorisée, obstruction délibérée)
- Le comportement antisportif ou irrespectueux envers les officiels, concurrents ou spectateurs
- Le non-respect des règles de sécurité (port du casque, circulation hors zones autorisées)
- La dégradation volontaire du site ou du balisage

Les sanctions sont prononcées par le jury de course conformément au RTS FFC et au règlement Coupe XC NC. Elles sont sans appel sur la journée.

ARTICLE 12 – DOPAGE ET ÉTHIQUE

L'épreuve est soumise au règlement antidopage de la FFC et aux règles de l'AFLD. Des contrôles antidopage peuvent être effectués à tout moment, y compris sur des mineurs (avec accord parental). Tout refus de contrôle ou résultat positif entraîne les sanctions prévues par le code mondial antidopage.

Les participants s'engagent à respecter l'éthique sportive, les valeurs du fair-play et à adopter un comportement exemplaire vis-à-vis des autres concurrents, des officiels, du public et de l'environnement.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE

- Chaque participant prend le départ sous sa propre responsabilité et celle de son représentant légal pour les mineurs
- La couverture d'assurance est celle incluse dans la licence FFC (responsabilité civile et assurance individuelle accidents)
- Les coureurs non licenciés FFC doivent justifier d'une assurance personnelle couvrant leur pratique sportive
- L'organisateur et la CRCNC déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des zones réglementaires
- En participant à l'épreuve, chaque concurrent autorise l'utilisation de son image (photos, vidéos) à des fins de communication non commerciale par l'organisateur et la CRCNC

ARTICLE 14 – DISPOSITIONS FINALES

Le fait de prendre le départ ou de participer à toute épreuve de cette journée implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute situation non prévue par le présent règlement relève de la décision souveraine du Directeur de Course et du jury, conformément au RTS FFC et au règlement de la Coupe XC NC 2026.

En cas de conditions météorologiques exceptionnelles ou de force majeure rendant la sécurité des participants incertaine, l'organisateur se réserve le droit de modifier le format, reporter ou annuler tout ou partie de la journée.

CONTACT ORGANISATEUR	Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie (CRCNC)
Site internet	www.crcnc.nc
Inscriptions	www.inlive.nc — rubrique Cyclisme
Téléphone	76.66.94
Email	Com-vtt@crc.nc